

L'ASSOCIATION,

Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Ce JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUGUIN, rédacteur en chef, rue St-Martin, N° 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N° 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS.

LE JUSTE-MILIEU.

Après la révolution de juillet, la nation espérait que le principe de la souveraineté du peuple, qui venait de triompher dans la grande semaine, serait substitué, dans toutes les institutions, au principe de la légitimité du droit divin. Le gouvernement et les lois, organisés par une représentation nationale, devaient être conformes à l'intérêt de tous, comme l'expression naturelle de la volonté générale.

Il n'en a point été ainsi.

Le juste-milieu a escamoté les conséquences de la victoire des trois grandes journées, au profit d'une classe privilégiée, et détourné la révolution de son cours.

Qu'est-ce que le juste-milieu ? quelle est sa base ? quels sont ses principes ? quelle est sa force ? On ne saurait le dire ; on ne saurait expliquer comment un pareil système de gouvernement a réussi à s'établir et à se maintenir contre la nature du peuple français, si l'on n'a égard à l'épuisement qui suit toujours les grandes secousses, à l'extrême rouerie des hommes du lendemain qui ont exploité la confiance de la nation la plus débonnaire, au machiavélisme avec lequel ils ont su rallier autour d'eux tous les égoïsmes, soulever toutes les mauvaises passions et étouffer momentanément tous les sentiments généreux et patriotiques.

Amalgamé d'éléments hétérogènes, administrant sans logique, sans équité, sans grandeur, en apparence au profit d'une classe qui l'admire et le soutient, et qu'il n'en laissera pas moins quand il y trouvera son compte, en résumé, au détriment du pays qui l'appécie et qu'il épuise, le juste-milieu ne vit pas, il végète ; il ne gouverne pas, il se remue ; il ne marche pas, il se traîne ; il n'enfante pas, il avorte.

Embryon bâtard de la révolution, il est contre-révolutionnaire par nature et par instinct ; parvenu d'hier, il renie la démocratie qui lui a servi de marche-pied, et singe, avec des allures bourgeoises et des manières de mauvais ton, l'ancienne aristocratie qu'il déteste par jalousie et dont il voudrait s'appliquer les privilèges ; en équilibre au pouvoir d'où il est tirailé d'en haut et d'en bas, à droite et à gauche, ce gros seigneur de fraîche date, humble avec les forts, insolent avec les faibles, se démène et s'agit dans sa vanité bouffie et n'excite que la pitié en visant au sublime. De petits hommes n'ayant que de petites idées et n'employant que de petits moyens, voilà en quelques mots le juste-milieu.

Comme tous les charlatans qui, sous la pompe d'un langage ampoulé et ridicule, couvrent le néant des prétendues merveilles dont ils se vantent de doter, avec un désintéressement prodigieux, la foule ébahie, le juste-milieu a fait croire à beaucoup de gens qu'il était le gouvernement modèle, le gouvernement par excellence, le plus équili-

table, le plus rationnel, le plus énergique, le plus national, le plus admirable, le plus adorable, et nombre de dévots et de fanatiques ont ouvert de grands yeux et entonné des *hosanna* en s'agenouillant religieusement devant lui. Que le juste-milieu et la Providence de M. Thiers les aient en leur sainte garde !

Quant à nous, incrédules qui ne nous humilions pas ainsi devant le veau d'or, et que l'inquisition de ses apôtres a frappés d'anathèmes et voués aux coups des lois de septembre dont elle a armé ses séides, nous aurons pourtant l'audace d'enlever le masque dont se couvrent les jésuites tricolores. Tartufe est méchant et vindicatif, nous le savons bien ; mais une fois dévoilé, il n'est plus à craindre.

Nous voulons donc examiner les œuvres du juste-milieu. Il nous semble facile de prouver que sa politique extérieure et sa politique intérieure n'ont pas toujours été conformes aux intérêts de la France. A mesure que l'on est amené par les circonstances à faire ressortir les embarras du mécanisme constitutionnel, les désordres des institutions et leurs conséquences, les privilèges représentatifs et leurs inconvénients, la nécessité de la réforme électorale, à critiquer l'organisation du budget et l'assiette des impôts, la parcimonie de la distribution de l'enseignement aux classes inférieures, les traités de commerce, les douanes, les monopoles, la législation relative à l'industrie agricole et manufacturière, et à apprécier les avantages des communications diverses, la colonisation de l'Algérie, les relations de la diplomatie avec le pouvoir et les concessions qu'il lui a faites sur tous les points, on arrive à démontrer que le juste-milieu ne pouvait et ne saurait résoudre les questions les plus importantes dans l'intérêt général, ainsi qu'un gouvernement issu d'une représentation véritablement nationale.

Et quand les masses auront bien compris ce qu'a été et ce que peut-être le juste-milieu, le juste-milieu tombera, comme un système sans principe, sans force et sans puissance.

ANNIVERSAIRE DU 14 JUILLET.

C'était il y a deux jours le cinquantième anniversaire de la mémorable journée du 14 juillet 1789, célèbre par la prise de la Bastille.

La glorieuse démolition de la plus formidable citadelle du despotisme fut le prélude de notre grande révolution.

Depuis plus de deux mois les États-Généraux, assemblés à Versailles pour opérer les nombreuses et importantes réformes que la nation entière avait réclamées dans les cahiers remis à ses mandataires, s'étaient trouvés en butte aux plus misérables tracasseries. Le roi, la cour, et les représentants de la noblesse, effrayés de l'énergie calme et de l'esprit révolutionnaire des représentants du Tiers-Etat, s'imaginaient pouvoir arrêter

contemplé une scène semblable du sommet même des pyramides ; il faut avoir vu l'astre du jour descendre lentement derrière les monts lybiens sur cette mer de sables, au milieu d'une atmosphère splendide, bercé mollement entre quelques nuages d'or d'une transparence si merveilleuse que nul pinceau de peintre, nul vers de poète ne pourraient en donner une idée, et disparaître bientôt dans la pourpre éclatante de ces pompeux crépuscules d'Orient ; il faut avoir été témoin enfin de ce magique spectacle, pour comprendre jusqu'à quels étonnements l'imagination peut s'égarer dans l'extase.....

Après avoir traversé le Nil, au dessus de la charmante Ile de Roundah, et gagné le village de Ghizé, je me trouvai bientôt au milieu de champs de dourah, de bois de palmiers et de pâturages. C'était là que naguère s'élevait Memphis ! Et maintenant moi, pauvre voyageur inconnu, je foulais à mes pieds la poussière d'une ville glorieuse, morte à jamais.

J'étais plein de tristes réflexions quand j'arrivai au pied de la plus grande des pyramides. A cinquante pas à ma gauche, à l'extrémité d'une masse de rochers se perdant sous le sable, se dressait la belle tête à demi mutilée du sphinx, placée non loin des monuments antiques, comme pour défier la science moderne d'en deviner l'énigme. Peu curieux de percer un mystère dont tant de savants avaient en vain cherché à soulever le voile, je m'abandonnai tout entier à mon admiration en présence du tombeau de Chéops.

Tous les voyageurs qui ont parlé des pyramides en ont parlé avec enthousiasme, et cet enthousiasme est bien justifié. A l'aspect de ces mausolées si gigantesques, que nos palais et nos cathédrales arriveraient à peine à moitié de leur élévation, si larges, que la façade de l'hôtel des Invalides, du côté de l'esplanade, n'égalerait qu'un de leurs côtés, l'âme humaine confondue se demande quels êtres assez puissants par le génie ont pu concevoir une œuvre aussi prodigieuse, et quelle idée a pu porter des générations entières à se dévouer à de semblables travaux. Est-ce donc la main de l'homme, si chétif et si faible, qui semble ramper à leur base comme une fourmi sur la racine des plus grands chênes qui a bâti de tels temples au néant ? Oh ! quel qu'il ait été le culte que les anciens Egyptiens aient voué à la frêle enveloppe qui avait renfermé leur âme, quelle qu'il ait été la religion qui leur ait fait prendre tant de soins des cadavres pour les préserver de

le mouvement des idées qui commençaient à faire explosion et ils entravaient par tous les moyens les travaux de l'assemblée nationale. La cour méditait un coup d'état, dans le but de neutraliser la puissance que cette assemblée avait conquise sur l'opinion publique et peut-être d'anéantir pour longtemps l'œuvre de rénovation que la France, déjà régénérée, voulait accomplir. Mais le peuple de Paris alarmé depuis longtemps du plan qu'on méditait et qu'il pressentait, renversa les projets du machiavélisme, en s'emparant de la Bastille. Sur les débris de cette forteresse, il établit un poteau avec cette inscription : *Ici l'on danse !*

La dernière heure de la tyrannie féodale avait sonné ; l'ère de la délivrance s'ouvrait glorieuse et immense pour la France et pour l'Europe.

Dès ce jour, la souveraineté du peuple avait triomphé de fait ; le droit divin était rayé pour jamais de la constitution nationale.

Saluons donc avec reconnaissance l'anniversaire de cette grande journée. Célébrons l'insurrection patriotique qui commença, avec la révolution, la régénération monde.

Grâces en soient rendues à nos pères qui l'ont accomplie ; c'est au premier exploit de leur courageux dévouement que nous sommes redevables des améliorations fondamentales introduites dans toute l'organisation de la France depuis 1789 et de l'avenir que nous prépare la réalisation des principes de liberté et d'égalité qu'ils ont proclamés et scellés de leur sang.

BULLETIN POLITIQUE.

L'attitude calme du parti démocratique, procédant par une agitation pacifique au mouvement réformiste, a contrarié le pouvoir. Le pouvoir ne veut pas qu'il substitue les discussions de la publicité et les manifestations paisibles à l'explosion impétueuse et désordonnée des passions exaltées.

Déjà plusieurs banquets avaient été organisés dans la capitale ; des hommes honorables les avaient présidés ; des toasts nationaux y avaient été portés ; des opinions générales y avaient été émises aux applaudissements des convives. Le juste-milieu n'avait pu ni les empêcher ni les troubler. Mais cette propagande légale l'a inquiété encore et il a voulu l'arrêter par de pauvres tracasseries.

Un banquet se préparait en l'honneur de l'anniversaire du 14 juillet ; 3,000 citoyens, parmi lesquels plus de 2,600 officiers et gardes nationaux du quartier où fut la Bastille, s'étaient fait inscrire pour en faire partie. On avait choisi un local qui se trouve hors de Paris et qui est placé en quelque sorte sous le canon de Vincennes. Un ordre de la police, en opposition avec l'administration municipale de St-Mandé qui avait accordé son autorisation, a fait défense au propriétaire du local de recevoir plus de

la dissolution jusqu'au jour fatal du jugement dernier, si ces pyramides furent élevées en l'honneur de leurs tyrans théocratiques, la pitié doit faire place à l'admiration. Pourquoi respecter ces sublimes prodiges des erreurs des nations, si ce n'était que pour honorer le squelette d'un tyran qu'un peuple entier travailla pendant vingt ans ?

Et tandis que l'admiration et le respect, la pitié et le mépris se confondaient ainsi dans ma pensée, je m'avançai vers l'entrée de la grande pyramide. J'escaladai son étroit couloir intérieur jusqu'à ce que arrivé à cent cinquante pieds au-dessus du sol, je fusse parvenu, en me traînant sur les genoux, jusque dans la chambre où se trouve le magnifique sarcophage, formé d'un seul bloc de granit, qui, dit-on, renferma les cendres du roi Chéops. Là où naguère aucune visite sacrilège n'eût osé souiller la dernière demeure d'un roi, de sinistres oiseaux nocturnes sont venus établir leur domicile et se sont succédés, depuis des siècles, comme les sentinelles du cadavre ; et la voix de mille étrangers de toutes les nations, de toutes les religions, est venue troubler les échos de cet asile sacré ; des mains impies ont tracé l'assommoir le plus bizarre de noms d'hommes sur les longues et larges dalles de granit noir, qui forment le caveau funéraire de ce sépulcre où la main de l'historien n'a pu encore inscrire avec certitude le nom de celui pour qui il fut construit !

Après avoir visité une autre chambre aussi sombre que la première, après être descendu dans la profonde et ténébreuse galerie inférieure, je sortis. Je gravis les larges et hautes assises de l'extérieur, tellement mutilées par le temps et la main dévastatrice de l'homme, que l'ascension en devenait assez facile. Cependant, comme la pente de la pyramide est fort rapide, et que les énormes pierres qui forment son sommet ont été plus respectées, j'arrivai sur le faite, épuisé, haletant. Et là, après m'être abandonné un instant au magique panorama qui s'offrait à mes yeux, après avoir contemplé avec ravissement ces plaines fertiles qui s'étendaient au loin des deux côtés du fleuve merveilleux qui arrose l'Egypte, ce ciel azuré d'une inconcevable pureté, ce soleil éblouissant s'avançant à l'horizon, les hypogées de Memphis et les débris de ses mausolées entr'ouverts, le pittoresque tableau du Kaire, au-dessus duquel se dressaient, à une distance de près de quatre lieues, les légers minarets et les dômes massifs de ses mosquées, après avoir abaissé plusieurs fois mes regards du lieu où j'étais, jusqu'à la

Feuilleton de l'Association.

Impressions d'un voyage en Egypte.

§. II — Aux Pyramides.

A environ trois lieues du Kaire, se dressent sur la lisière du désert ces gigantesques tombeaux que le temps, qui a englouti tant de villes célèbres, a laissés là debout depuis bientôt trois mille ans. Leurs masses colossales dominent tellement la campagne, qu'à dix lieues de distance vous les voyez apparaître à l'horizon comme de hautes montagnes. A mesure que vous approchez, vos regards, plongeant avidement à travers l'atmosphère pure qui vous entoure constamment en Egypte, distinguent de fort loin leurs gradins élevés. Le cœur plein de ses souvenirs, impatient d'arriver aux pieds de ces monuments, le voyageur halluciné se hâte, avance, avance sans cesse... encore quelques heures de fatigues et ses mains vont toucher la pierre des pyramides, il va escalader leurs sommets !... Vaine impatience, ardeur inutile, l'objet de ses desirs semble fuir à son approche ! il en était encore à plusieurs lieues quand il s'imaginait être au bout de sa course.

C'est ainsi que, dans les premiers temps de mon séjour au Kaire, étant parti de Boulak, à pied, j'avais marché environ cinq heures sans arriver ; je fus forcé de revenir sur mes pas, maudissant ma course et la négligence qui m'avait fait dédaigner de prendre les renseignements nécessaires avant de l'entreprendre.

Mieux instruit, plus tard je recommençai mon excursion aux pyramides. Muni de provisions, porté par la simple monture de Sancho-Pança, je me mis en route ; c'était par une belle matinée d'août. La lune, près de finir sa course nocturne sur ce beau ciel argenté, où les étoiles scintillaient comme des diamants sur le front d'une vierge, commençait à s'éclipser devant la lueur naissante du soleil levant. Rien n'est magnifique, rien n'est sublime comme cette belle nature d'Egypte s'épanouissant, le matin, aux tendres rayons de l'aurore ! rien, si ce n'est peut-être la majesté du soleil couchant sur l'horizon lointain du désert. Il faut avoir

mille personnes. On commence par restreindre le nombre des convives; on ne tardera pas à supprimer les banquets.

Quelques journaux voisins du pouvoir et ses amis n'ont pu s'empêcher de blâmer cette interdiction lâchée par la police contre une manifestation légale. Outre qu'une pareille persécution est ridicule, elle a toutes les apparences d'une provocation. C'est de l'oppression à la façon du justemilieu.

Le 14 juillet, une députation, composée d'officiers, sous-officiers et gardes nationaux, s'est présentée chez M. le ministre de l'intérieur pour appeler auprès de lui de la décision prise par le préfet de police. Les membres de la députation ont présenté leurs observations auxquelles on n'a point eu égard. En conséquence, les commissaires du banquet ont rédigé une protestation qui a été insérée dans le National, et ont arrêté que le banquet serait remis au mois d'août prochain.

Espérons que les gardes nationaux réformistes pourront d'ici là faire triompher leur bon droit.

L'amiral Baudin qui devait partir pour la Plata, afin de terminer la lutte qui depuis deux ans compromet dans des mers lointaines l'honneur de nos armes et la renommée de notre puissance, vient de refuser cette mission, au moment de s'embarquer. On ne connaît pas les motifs de cette détermination subite. M. de Mackau remplacera M. Baudin et se chargera de l'expédition maritime que celui-ci ne veut plus diriger, faute de s'entendre avec M. Thiers qui, à ce qu'il paraît, veut en remontrer à nos amis comme à nos généraux.

Le remplacement de M. Baudin par M. de Mackau inspire avec raison de vives défiances; on n'a point oublié d'ailleurs que ce dernier s'est acquis une réputation ridicule, en montant, comme un valet, derrière la voiture de la duchesse d'Angoulême.

Le gouvernement espagnol a demandé l'extradition de Cabrera et de Balmaseda. Nous trouvons bien naturel que le gouvernement de Madrid veuille se venger des atrocités sans nom de ces deux misérables; mais ils combattaient sous une bannière politique, et le droit des gens les protège. Le ministère français a refusé de les livrer à la sévérité d'un légitime châtement; nous ne l'en désapprouvons pas. La citadelle de Lille est désignée pour devenir la prison de ces deux chefs, et des autres principaux réfugiés qui sont ou qui seront bientôt en France. Balmaseda y a déjà été transféré.

Les journaux légitimistes sont bien divertissants quand ils font de l'indignation à propos de Cabrera et de Balmaseda, qu'on a eu l'insigne audace d'arrêter. Divertissants, disons-nous; ils seraient odieux s'ils parlaient sérieusement. Un parti est déshonoré quand il transforme en actes d'héroïsme les actes de scélératesse qui ont désolé le pays trans-pyrénéen. Les légitimistes sont mal venus à se plaindre, alors qu'on traite avec tant de modération les bandits qui ont leurs sympathies, et qu'on ne les dépouille même pas du fruit des larcins qu'ils ont commis. Le ministre pousserait la magnanimité jusqu'à un excès coupable, s'il n'obligeait pas les treize mille Espagnols qui ont pris pied sur notre territoire à la suite de leurs chefs, à gagner le pain que leur donne l'hospitalité française. On a proposé avec raison de les occuper aux travaux publics. Par ce moyen on obtiendrait, à bon marché pour l'état, des résultats très-importants. Il est bien entendu que rien ne se ferait au détriment des ouvriers français, et que les Espagnols ne seraient appelés à travailler que là où les bras de nos ouvriers manqueraient.

D'un projet de Ferme-modèle.

La Société centrale d'agriculture et d'industrie du département de la Nièvre doit s'occuper samedi prochain d'un

base même du monument, aux pieds duquel les hommes et les chameaux m'apparaissent si chétifs, je m'assis et je me mis à rêver:

-- Voilà donc, pensais-je, ce qui est demeuré d'un peuple tout entier, qui, il y a trois mille ans, était le premier peuple du monde!... Des tombeaux!... Là où naguère la science, les arts et l'industrie activaient des populations innombrables, le voyageur erre sur le sable du désert, au milieu de quelques tribus misérables, ou heurte du pied des ruines, heureux quand, après de longues recherches, il peut déchiffrer, sur ces pages d'un livre à demi anéanti, l'histoire mystérieuse de ce peuple éteint!

La terre des Pharaons, des Ptolémées et des Kalifes n'est plus qu'une vaste solitude où végète, dans la plus profonde misère, une triple race d'esclaves, destinée bientôt à devenir la proie du premier conquérant européen qui vaudra l'envahir. Des colosses royaux mutilés sont renversés dans la fange; de magnifiques mausolées s'écroulent dans le désert, des temples et des palais sont perdus dans les sables, des villes entières ont disparu, des nécropoles surgissent à la place des cités florissantes, et des bêtes fauves succèdent à des populations humaines.

Ah! peut-être un jour, dans quelques siècles, l'étranger viendra aussi méditer sur les ruines de nos cités; peut-être cherchera-t-il, comme Chateaubriand à Sparte, les décombres de la capitale du monde sous les débris d'un village barbare! Et quand son pied heurtera quelque tête de statue mutilée, quelque marbre de palais écroulé, quelque tronçon de colonne d'airain, quelques bas-relief d'un arc-de-triomphe dispersés çà et là, quand il apercevra quelque portique de cathédrale, seul debout au milieu d'une solitude, quand il rencontrera dans la cabane d'un paysan ou l'atelier d'un artisan quelque reste d'une précieuse sculpture employé à des usages domestiques, il se demandera comment un peuple qui avait produit tant de merveilles aura pu être anéanti et s'indignera contre la fatalité qui semble ainsi se jouer des nations!

Oh! non, il n'en peut être ainsi, ce n'est point une fatalité aveugle, c'est la corruption qui perd les empires et les plonge dans cette désolation; c'est la corruption qui amène leur décadence et les anéantit dans les abîmes de l'oubli. La France de Juillet se réveillera un jour. Tant de gloire et de travaux ne peuvent s'engourdir sitôt, sans qu'elle ait accompli sa régénération. Enfants de 89 et de 1830, nous nous souviendrons de nos aïeux et de nos pères et nous saurons bien continuer leur œuvre et mériter leur immortalité! Et cet espoir console mon âme de la mélancolie dans laquelle le spectacle des ruines l'avait plongée.

Peu à peu ces impressions mélancoliques et ces douces espérances

projet de ferme-modèle qui lui a été soumis dans une séance précédente.

Suivant ce projet, la société d'agriculture voterait 1000 fr. par an: le conseil général voterait 2000 fr. par an, pendant trois ans; le ministre du commerce serait prié d'accorder une subvention de 12,000 fr. en deux années, et enfin il serait créé cent actions de 200 fr. chacune, payable moitié à l'entrée en jouissance des domaines à affermer, moitié un an après.

Le temps nous manque pour examiner aujourd'hui longuement ce projet.

Nous nous contenterons d'émettre quelques réflexions sur ce sujet, sauf à y revenir.

D'abord, il faut signaler l'ostracisme en quelque sorte systématique que le rapport prononce contre certains produits, tels que, par exemple, les plantes oléagineuses dont il ne dit pas un mot et qui inspire une espèce d'horreur à nos agriculteurs. Comme si un bon système d'agriculture devait plutôt développer certaines cultures à l'exclusion de certaines autres; comme si les problèmes qu'on doit se proposer à résoudre n'étaient pas précisément de vaincre les difficultés qu'elles présentent dans l'état actuel de nos connaissances. Ainsi, pourquoi désespérer de neutraliser les propriétés épuisantes des plantes oléagineuses par quelque combinaison d'assolement, quelque engrais ou tout autre moyen inappliqué ou inconnu. La conquête est assez belle pour qu'on s'en occupe, et rentre d'ailleurs dans le but progressif vers lequel on doit tendre, puisqu'elle serait elle-même un progrès.

La bonne agriculture est celle qui n'exclut aucun produit, qui en donne beaucoup et de toute espèce. La perfection de l'agriculture ne coïncide pas toujours avec le bien-être matériel du peuple, témoin l'Angleterre et l'Irlande, où les méthodes sont arrivées au plus haut point d'amélioration; c'est que le mouvement de la population se règle sur l'augmentation des produits. Il faut donc non seulement tendre à améliorer les méthodes pour obtenir les meilleurs résultats possibles, mais encore développer les variétés des produits pour augmenter davantage les ressources et le bien-être.

Un autre inconvénient du projet, c'est l'appel d'un capital dû à des souscriptions qu'on attirerait par de vaines espérances.

Les souscripteurs ne doivent pas s'attendre, nous le croyons, à des bénéfices. L'insuccès des fermes-modèles établies jusqu'à ce jour ne suffisant pas pour les désillusionner, ils doivent considérer que pour que la ferme-modèle remplisse son but, elle doit incessamment consacrer les bénéfices qu'elle pourrait faire à de nouveaux essais, sans quoi elle manquerait à l'objet de son institution.

Sous ce rapport, le projet nous semble essentiellement vicieux, nous ne devons pas le dissimuler. Une ferme-modèle, même la mieux organisée, est condamnée par sa nature, qui est de faire des recherches et des tentatives dispendieuses, non-seulement à ne pas bénéficier, mais encore à consommer peu à peu son capital. Il ne faut pas croire même qu'une bonne direction, dans un tel établissement, puisse en tirer des bénéfices; s'il en était ainsi, c'est que la ferme modèle rentrerait dans le nombre des exploitations rurales bien conduites, il est vrai; mais elle serait détournée de sa destination primitive, qui est le perfectionnement. L'on ne saurait atteindre ce perfectionnement qu'à l'aide de tâtonnements et d'efforts indéfiniment renouvelés, toujours très-coûteux et par conséquent impossibles aux particuliers auxquels les chances incertaines d'une réussite ôteraient d'ailleurs l'idée de les entreprendre.

La Société d'agriculture de Nevers sentira que ce n'est pas le cas de précipiter ses résolutions. Il est bon de livrer à l'examen une question semblable, afin que chacun puisse mûrir ses opinions et les développer.

Plus tard, nous exposerons à cet égard quelques idées que nous livrerons aux méditations de nos concitoyens;

furent place à d'autres sentiments. Le soleil se coucha bientôt derrière les pyramides; une lueur de pourpre immense bordait l'horizon du désert. La nature semblait se parer de tous ses charmes les plus mystérieux avant de se couvrir de ses voiles nocturnes. Qu'il est majestueux, et sublime le spectacle que déploient les rives fécondes du Nil, à cette heure de la journée! Je m'abaisai dans l'admiration à la vue du tableau inimitable que la nature déroulait sur cette terre où se sont accomplis tant de grands événements, sur les lieux mêmes où fut Memphis, dans les champs où nos armées républicaines remportèrent cette victoire mémorable, que leur général leur avait demandée au nom de quarante siècles de gloire qu'ils devaient égaler un jour.

Je parlai, comme Chateaubriand, « l'esprit rempli des objets que je venais de voir, et livré à des réflexions introuvables; de pareilles journées font ensuite supporter beaucoup de malheurs, et rendent surtout indifférent à bien des spectacles. »

Je revenais pensif des pyramides à Ghizéh; sur mon passage se présentèrent les débris d'un sérail, dont quelques pans de muraille, encore debout, portaient les traces d'un incendie.

Je m'arrêtai. N'est-ce donc point assez de la main meurtrière du temps? m'écriai-je, il faut encore que la main des hommes seme les décombres dans ces contrées!

— C'est que la main des hommes est souvent la main de Dieu, répondit en français une voix partie non loin de moi.

Alors j'aperçus mollement assis sur une natte de jonc un vieillard, au teint bruni, à la barbe blanche, à l'œil humide et pourtant plein de feu et de vivacité. Il fumait indolemment son tchebouk. Il resta accroupi, et me salua amicalement en mettant la main sur son cœur. Puis il m'invita à m'asseoir, essaya avec la paume de sa main l'ambre de sa longue pipe et me l'offrit avec beaucoup de politesse.

Après quelques instants d'une causerie amicale, je l'interrogeai, et il me raconta l'histoire dramatique de la chute du sérail, renversé à quelques pas de nous.

— Ici, me dit-il, a vécu un de ces beys mamelouks dont la puissance anachique et spoliatrice, frappée au cœur par l'expédition du sultan Bonaparte, a péri sous les coups du pacha Mohammed-Aly. Il était opulent, il était puissant, il s'enivrait de toutes les jouissances, de toutes les voluptés; le malheur a passé sur lui comme le simoun du désert passe à travers les oasis. Il n'est plus.

Un jour, un marchand d'esclaves avait amené à Mansour-Bey deux esclaves géorgiennes qu'il acheta au poids de l'or. J'en atteste le prophète, jamais plus belles femmes, jamais créatures plus enchanteresses n'ornèrent le harem d'un sultan.

— Vous les avez donc vues? m'écriai-je.

— Je les ai vues.

sans vouloir leur attribuer tout le mérite que nous souhaitons, nous espérons qu'elles pourront combiner les conditions d'économie, de stabilité et d'utilité.

Faire de Decize.

C'est le 21 de ce mois que comparaitront devant la cour d'assises de Nevers, les individus prévenus des troubles qui ont éclaté dernièrement à Decize et dans d'autres communes voisines.

Jusqu'à ce que les faits reprochés aux accusés se soient révélés au grand jour, la presse doit garder la plus grande réserve en tout ce qui les concerne.

Plus tard, nous exprimerons franchement notre opinion sur le compte des malheureux que l'ignorance et une exaspération funeste ont entraînés à des actes contre lesquels la société ne saurait rester désarmée, mais que le pouvoir n'aurait peut-être pas à réprimer s'il propageait dans la classe ouvrière une éducation meilleure; le peuple comprendra certainement mieux ses devoirs quand on l'aura initié à l'intelligence de ses droits et aux obligations qui en découleront.

Cependant, nous voulons mettre nos lecteurs à portée de comprendre les débats de cette déplorable affaire lorsque nous en rendrons compte; nous croyons donc devoir mettre aujourd'hui sous leurs yeux un résumé succinct et impartial des faits consignés dans l'acte d'accusation.

Il en résulte donc ce qui suit:

FAITS GÉNÉRAUX.

Les 11 et 12 mai dernier, les communes de La Machine, de Saint-Léger-des-Vignes et de Decize, furent le théâtre des plus graves désordres.

A La Machine, l'agression éclata le 11; une adjudication d'abatage refusée par quelques ouvriers et acceptée par d'autres, en aurait été la cause ou le prétexte. Les mauvaises dispositions des ouvriers contre les grands propriétaires, qui, selon eux, faisaient couper leurs blés en herbe, auraient été en outre excités par les provocations d'Hilaire François, principal prévenu, qui se disait: l'ami du bas peuple; elles auraient d'ailleurs été envenimées par le récit des paroles prononcées par l'adjoit de Champvert, lequel aurait dit « qu'il avait trente boisseaux de grain moulu chez lui, qu'il en avait assez pour aller jusqu'à la moisson, qu'il voudrait que le blé valût trente francs le boisseau, et que, si le peuple se révoltait, il serait le premier à prendre son écharpe et à se mettre à sa tête, pour le conduire dans les bons greniers. »

Pendant la matinée du 11, un rassemblement, composé en partie des ouvriers qui avaient refusé l'adjudication d'abatage, mais bientôt grossi par tous les oisifs ou les mécontents, se porta, aux cris de l'élévation des salaires et de l'abaissement de la taxe du pain, à l'établissement des mines, cerna le logement de l'ingénieur, menaça, investit et frappa ce dernier, obligea les ouvriers à suspendre leurs travaux. Le contrôle fut assailli et lapidé; on lui demanda que le prix des journées fût élevé à 30 sous, et il n'aurait échappé à une mort certaine que par l'intervention du directeur des mines et du maire de la Machine.

Le tumulte apaisé un instant par les conseils de l'ingénieur, recommença dans la soirée. On sonna le tocsin et on fit battre la générale; toute la nuit se passa dans les alarmes.

D'un autre côté, vers quatre heures de l'après-midi de la même journée, un autre rassemblement, avait mis au pillage les magasins de plusieurs boulangers et forcé un propriétaire à suivre l'émeute.

Le 12, dès le matin, des groupes, composés d'hommes, de femmes et d'enfants s'étaient formés au bruit de la générale et du tocsin. Les perturbateurs, au nombre d'environ 600, s'étaient armés de bâtons, de piques et de fourches et après avoir recruté plusieurs citoyens par les menaces, les injures et les coups, après avoir pillé un boulanger, ils se seraient rendus à saint-Léger, où un rassemblement considérable les attendait pour se mettre simultanément en marche sur Decize. Il aurait été forcé le maire de Saint-Léger à les accompagner. Avant de quitter Saint-Léger, ils auraient pillé plusieurs maisons, puis ils seraient allés saccager les boutiques de quelques boulangers et de marchands de comestibles à La Charbonnière.

Il était dix heures quand les insurgés parurent à Decize. Le maire de cette commune se porta à leur rencontre. Il lui fut exposé que plusieurs ouvriers pensaient qu'il y avait des accaparements de grains dans la ville, qu'il y avait même des bateaux chargés de blé sur le canal latéral à la Loire, que l'on projetait d'expédier au loin. Le maire convint que vingt d'entre les insurgés seraient autorisés à visiter les dépôts et greniers à farine, pendant que les autres attendraient aux halles, l'issue de cette expédition.

Hilaire se rendit à la mairie à la tête d'une députation et à peine entré dans la salle de conseil, il se serait écrié d'une voix élevée: « messieurs, je vous parle comme chef du bas peuple; je demande la

— Mais, comment se fait-il? Jamais un homme, d'après votre loi, d'après vos mœurs, ne peut voir le visage d'une autre femme que de sa mère, de son épouse, de sa fille ou de sa sœur.

— Je les ai vues... J'étais le gardien du harem de Mansour-Bey. Un soupir s'échappa soudainement de la poitrine du vieillard; il cacha sa tête dans ses deux mains.

Au bout de quelques instants il reprit ainsi:

— Zuleika et Fatmé firent quelques années les délices de Mansour. Pauvres filles, arrachées comme moi à la terre natale, par un indigne trafic, pour des plaisirs infâmes, elles étaient heureuses! Elles ne désiraient rien, elles n'enviaient rien; tous leurs caprices étaient satisfaits! Les raffinements de la civilisation, qui sont souvent des tortures pour les femmes de votre pays, leur étaient inconnus!

J'ai aimé Zuleika! Esclave timide et dévoué, je bénissais ses ordres, je bénissais les mille fantaisies qui m'offraient l'occasion de la servir!... Ah! monsieur, j'ai vécu parmi vous, j'ai lu vos romans et j'ai souri de pitié et d'amertume, quand j'ai vu les tourments des amants malheureux. Croyez-vous que ces tourments soient comparables aux tortures qui m'ont rongé le cœur, tous les jours de ma jeunesse, toutes les nuits, à toute heure? Etre placé près d'une femme aimée, la contempler sans cesse, assister à tous les mystères du gynécée qui la dérobe à tous les regards; la voir aux mains d'un être brutal qui souvent l'accable de caresses en votre présence et être ce que j'étais!... une monstruosité vivante, un être sans sexe, condamné au désespoir, à la mort, à l'enfer!...

Mansour-Bey avait dans sa maison un jeune mamelouk, qu'il aimait plus que tous les autres. Enlevé enfant par des corsaires, d'un village grec, il avait été élevé avec moi, dans ce palais. Saïd était son nom; une amitié réciproque nous unissait dans notre malheur.

Un matin, Mansour était absent. Zuleika, assise à sa fenêtre dont le grillage lui permettait de tout voir sans être vue, aperçut Saïd qui s'éloignait nonchalamment pour se rendre au Kaïre. Les longs regards dont elle l'accompagna me firent pressentir la passion qui s'élevait dans son cœur à l'aspect de ce jeune homme, qui parlait la même langue qu'elle, qui était grec comme elle, beau comme elle. Je ne me trompai pas. Au bout de quelques jours, quoiqu'elle n'eût rien dit, même à Fatmé, sa compagne, je fus convaincu qu'elle adorait Saïd.

Si le malheur opère sur le méchant comme le feu sur le souffre, le malheur opère sur une âme pure comme le feu sur l'encens. Le méchant infeste tout ce qui l'entoure, l'honnête homme répand le parfum de son cœur sur tout ce qui l'entoure.

Grâce à Dieu qui, au lieu de me donner les instincts implacables.



diminution du prix du pain et l'élevation des salaires; ce n'est pas pour moi que je réclame, je gagne 18 francs par semaine. Je vous donne quatre heures pour accepter mes propositions, après vous verrez beau jeu.

Après des pourparlers très-vifs, les insurgés auraient enlevé les armes de la mairie et auraient renouvelé leurs scènes de pillage dans les magasins des boulangers et dans d'autres boutiques, en prononçant des paroles terribles et faisant les démonstrations les plus menaçantes.

Ensuite la mairie fut envahie avec fureur, ainsi que la galerie de la gendarmerie, aux cris de la diminution de la taxe du pain. Le maire fut assailli et menacé vivement.

Bientôt arrivèrent les délégués qui, sous la conduite du directeur des mines et de l'adjoint, avaient visité les greniers et les dépôts de la ville; le directeur des mines, sur les sommations des insurgés de La Machine, auxquels il avait promis la veille de leur garantir à bas prix la livraison des subsistances, et qui mettaient cette concession pour condition à leur retraite, se vit forcé de s'engager par écrit à leur fournir du blé à 2 fr. le myriagramme. Cette concession obtenue les ouvriers se retirèrent en effet, abandonnant les insurgés de Saint-Léger et de Decize, aux prises avec l'autorité.

Enflammés par la concession faite aux Machinois, ces derniers recommencèrent avec plus de fureur leurs déclamations hostiles; jusque-là ce qu'enfin le maire forcé de subir leurs exigences, consentit à réduire de 5 cent. par kilogrammes, la taxe du pain.

Les insurgés se dispersèrent triomphants devant ce résultat.

Les auteurs de ces troubles, mis sous la main de la justice, ont subi des interrogatoires; la plupart se sont renfermés dans des dénégations absolues: à en croire les autres, ils n'ont été à Decize qu'entraînés ou contraints de vive force.

Toutefois, deux des principaux inculpés ont avoué leur participation à l'émeute, en cherchant à la justifier ou à l'excuser. Ainsi François-Hilaire prétend n'avoir été qu'un intermédiaire inoffensif entre l'autorité et les insurgés, et s'il a été choisi par ces derniers, pour accomplir cette mission, il le doit uniquement à la facilité avec laquelle il s'exprime.

FAITS PARTICULIERS.

Les faits particuliers reprochés aux accusés se résument ainsi dans l'ordonnance de prise de corps :

1° Angélique Daugny, femme Rial, dans la journée du 12 mai, se serait fait livrer de force, par le boulanger Berthélemy, de la commune de La Machine, du pain pour elle et pour sa fille;

2° Jeanne Nouzillon, femme Vallet, se serait introduite de force, et dans la journée du 11, dans les boutiques des boulangers de La Machine; de concert avec d'autres personnes, elle aurait pillé le pain de ces boulangers, et elle aurait été vue en emportant avec elle;

3° Jeanne Hugues, femme de Louis Michel, aurait concouru au pillage du pain chez ces mêmes boulangers;

4° Jean Mouron, dans la journée du 12, au moment où une foule d'insurgés traversait le village de la Charbonnière, aurait désigné à cette foule et dans ce lieu, la boutique du boulanger Soret comme bonne à être pillée, en les engageant à se livrer à ce pillage qui se fit en effet; il y aurait concouru en prenant lui-même du pain et en faisant la distribution; Mouron aurait été vu, étant armé d'un bâton, le même jour, dans la ville de Decize, provoquant de nouveau au pillage, désignant à la foule des lieux où il fallait s'y livrer, notamment la maison du boulanger Brenier, et disant: Allons, nos amis! agissons!

5° François Hilaire, chef des insurgés, aurait provoqué au pillage des boulangers de Decize, en désignant les boutiques garnies de pain, en faisant lui-même main-mise sur un pain de la boutique d'un boulanger et disant au groupe qui l'entourait: « Vous êtes les maîtres, voilà du pain, prenez-en, et si vous avez faim, mangez: » il se serait rendu le même jour à la mairie de Decize, avec son entourage, se serait armé d'un sabre, aurait invité ses acolytes à s'armer également avec les fusils déposés à la mairie; aurait prescrit au maire de procéder, dans un délai donné, à une baisse de la taxe du pain et aurait annoncé qu'en cas contraire, on verrait beau jeu; enfin par ses menaces et la crainte de les voir se réaliser, il serait parvenu à obtenir une taxe de pain à sa fantaisie;

6° Louis Evaux, mendiant de profession, aurait été un des plus fougueux provocateurs au pillage, aurait indiqué les maisons où il pouvait s'opérer avec avantage; il aurait pris part à ce pillage;

7° Jean Lapôtre, armé d'un bâton, se serait transporté chez plusieurs boulangers et y aurait pillé du pain, notamment chez le boulanger Louis Prudhomme;

8° Jean Grignon aurait été un autre provocateur; armé d'un bâton, il se serait livré à tout l'emportement possible; pour augmenter le nombre des insurgés, il se serait rendu à l'église et y aurait sonné le tocsin; il aurait manifesté le désir de voir le feu aux quatre coins de la ville; il faisait partie de la bande qui pillait un sieur Régnier;

9° Louis-Paul Michon, tout en stimulant le zèle de ceux qui pillaient, s'est livré lui-même au pillage chez le boulanger Dumesnil, en ajoutant que si tout le monde était comme lui, les boulangers seraient tous pendus à leurs portes; et il était armé d'un bâton, alors qu'il tenait ce propos;

10° Marie Michelle, veuve Lourdin, aurait été une des plus effrénées de la bande; armée d'un bâton, vociférant les injures les plus

de la jalousie, m'inspira des sentiments généreux, j'acceptai ce nouveau rival; je fis plus. Au bout de quelques jours, quand tout dormait dans la maison de Mansour-Bey, je conduisis moi-même, pendant la nuit, dans la chambre du harem où reposait Zuleika le bienheureux Saïd. J'immolai moi-même ma passion impuissante à la passion de ma maîtresse, au bonheur de mon ami!

— Ah! vous fûtes généreux!

— Je savais aimer! Je n'étais point digne d'elle, moi! Eh bien! je me dévouai à elle, comme le chien timide. Son bonheur, acheté au prix de mon sacrifice, consolait ma douleur. Je ne me plaignis point... Cela était écrit!

Pendant un mois Saïd s'enivra de voluptés sans mélange. Mais, hélas! les heures de félicité sont courtes dans la vie. Fatmé avait découvert, malgré toutes nos précautions, un mystère dont la révélation mettait en danger la tête des esclaves infidèles de Mansour. Elle avait aussi vu Saïd, elle aussi l'aimait. Elle voulut se venger comme on se venge dans le harem: elle empoisonna Zuleika. Cette jeune fille venait de mourir quand Mansour-Bey arriva de la Haute-Egypte.

Il y allait de notre vie. Saïd et moi, nous nous enfûmes, mais ce fut pour revenir bientôt.

La première nuit que Mansour passa dans ce palais fut une nuit de désolation. Ah! les portes étaient bien fermées!

Voyez ce pan de muraille qui reste debout; c'est là qu'était le harem; c'est là qu'au milieu de l'incendie, Mansour poussant des cris de rage, brisa les barreaux de la fenêtre par où Zuleika avait vu Saïd, et voulut s'enfuir avec Fatmé à travers les flammes qui les enveloppaient. Vains efforts! « Grâce! grâce! disait Fatmé. Grâce! grâce! Saïd, je ne suis que trop punie! » Saïd et moi, de cette place où nous sommes, nous vîmes tomber à nos pieds le maître et l'esclave; le maître et l'esclave ne se relevèrent plus. Une balle brisa la tête de l'un, le poignard acheva l'autre.

Nul au monde ne sut les mystères de cette nuit terrible. Saïd à son tour devint un bey riche et puissant. Il est mort dans cette plaine, à la bataille des Pyramides.

Enrichi par ses dons, je voyageai longtemps en Europe, puis je revins ici, pauvre et vieux. J'y veux mourir dans cette cabane, non loin des lieux où vécut celle que j'aimais, celle que j'ai vengée.

— La nuit tombait, je dis adieu au vieillard et je lui promis de revenir le voir.

C. GAUGUIN.

violentes contre les boulangers, elle parcourait leurs boutiques escortée d'autres mères qu'elle encourageait à piller; elle-même se serait livrée à ce pillage, notamment chez le boulanger Souillard et chez le boulanger Dumesnil; elle aurait dit au premier: « Il faut que tu y passes, que je t'arrache le cœur et que je le mange en salade; »

11° Françoise Blondeau aurait aussi aidé au pillage du boulanger Souillard, accompagnant cet acte de violence de propos injurieux contre lui et ses confrères;

12° Marie Charton, armée d'un bâton, aurait participé au pillage, à force ouverte, des boulangers Foulet, Dumesnil, et chez un sieur Brenier;

13° Anne Carruchet, femme Bonnin, armée d'un bâton qu'elle agitait, aurait menacé le boulanger Souillard de ce bâton, l'aurait traité de coquin et aurait concouru au pillage de ce boulanger, et de ses confrères, accompagnant ce pillage de violences et de propos;

14° Jeanne Castille, veuve Augendre, armée tantôt d'un bâton, tantôt d'une espèce de lance, se serait livrée au pillage chez les boulangers, manifestant ses regrets que les autres ne fussent pas disposés comme elle, car un sieur Régnier, dont elle parlait, y aurait passé;

15° Elizabeth Boutrou, femme Gilbert, armée d'une pique, excitait continuellement à la révolte et au pillage, elle y concourait par ses conseils et par le fait; ayant été invitée à baisser la pointe de son arme, elle aurait répondu que non, parce qu'en la tenant levée, elle serait plutôt prête;

16° La femme Saintoyen aurait violé le domicile du boulanger Dumesnil, en s'y introduisant de force et y pillant le pain, encore bien que son tablier en fût plein;

17° La veuve Prévot, dite Bazot, aurait participé au pillage du pain et des haricots, dans les greniers de la ville de Decize, en se faisant aider par sa fille, âgée de quatorze ans;

18° Pierre Soupé se serait présenté à la mairie de Decize, armé d'une fourche dont il aurait menacé le maire, en lui portant une main à la figure, disant: « Hélas! que tu ne péserais guère! » accusant les autorités de malveillance, et il aurait lancé la fourche qu'il avait à la main, contre le juge de paix qu'il fut sur le point d'atteindre;

19° François Blanchard, dit Pilloux, aurait, à l'exemple d'Hilaire, son chef, excité la foule à s'armer; il aurait insulté et maltraité le maire et s'en serait vanté et glorifié;

20° Gilbert Delorme, un des suivants d'Hilaire, aurait excité les gens composant la foule à la révolte; aurait insulté l'un des adjoints de la mairie et lui aurait notifié de réduire le prix du blé à 2 francs, sous peine d'être maltraité;

21° Balthazar Petit se serait livré à des écarts injurieux envers l'adjoint de la mairie et aurait crié à haute voix: « A deux francs le boisseau, ou bâchons! »

Plusieurs des accusés qui comparaitront devant la cour d'assises sous la prévention d'actes de pillage, commis en réunion et à force ouverte, chez différents boulangers de la commune de La Machine, auront à répondre aujourd'hui, en police correctionnelle, de différents faits que le parquet a cru pouvoir détacher de l'accusation et considérer comme délits. Telles sont les femmes Jeanne Hugues, femme Louis Michel, Jeanne Nouzillon, femme Vallet, prévenues d'avoir, dans la soirée du onze mai dernier, porté des coups violents et fait des blessures au sieur Hugérot, employé à l'administration des mines de la Machine, et d'avoir, en même temps, détruit les clôtures de son habitation en brisant les vitres et fenêtres à coups de pierres.

La défense se dispose, d'après ce qui nous a été dit, à combattre ce système dont les conséquences pourraient être fatales aux intérêts qu'elle doit soutenir. Elle pense pouvoir opposer une fin de non-recevoir à ce luxe d'accusation et faire prononcer l'incompétence du tribunal correctionnel en se fondant sur la connexité qui existe entre les faits divers reprochés aux mêmes individus.

Nous rendrons compte des débats dans notre prochain numéro.

M. le Maire de Nevers nous a fait l'honneur de nous écrire pour rectifier quelques erreurs qui se sont glissées dans le nouveau tarif de l'octroi que nous avons publié dimanche.

Le tableau que nous avons présenté, a maintenu le saumon salé, tandis qu'il a été supprimé; il a augmenté à tort les droits sur la paille; les sarments s'y sont trouvés compris avec les bourrées et les échalas; cependant les premiers ne sont imposés qu'à 25 centimes et les bourrées à un franc. Le bois de charpente a été porté à 1 fr. 65 cent. la voiture, au lieu de 30 cent. le stère. Les anciens droits sur la plupart des matériaux ont été omis; il n'y a que trois nouveaux articles introduits, le marbre, le plâtre et le sable; tous les autres payaient des droits qui ont été augmentés de 25 centimes.

Nous ne croyons pas devoir publier un nouveau tableau pour indiquer ces rectifications; il sera facile à nos lecteurs de réparer ces quelques irrégularités.

Nous ne pouvons que remercier le chef de notre administration municipale de n'avoir point hésité à nous écrire, pour relever des inexactitudes, quelquefois inévitables dans le travail toujours pressé d'un journal. Que tous les fonctionnaires se persuadent bien, à l'exemple de M. le Maire, que l'administration ne peut que gagner à appeler sur tous ses actes les lumières de la publicité et à mettre ainsi les citoyens à portée de la juger. Pour notre part, nous serons toujours disposés à ouvrir nos colonnes aux réclamations. Notre œuvre est, avant tout, une œuvre de bonne foi.

En terminant sa lettre, M. le Maire nous fait remarquer que nous nous sommes fait illusion sur la possibilité de trouver une somme de 10,000 francs, en imposant les objets de luxe. Nous comprenons, comme M. le Maire, que la question présente de grandes difficultés et de nombreuses complications. Il est évident que les objets de luxe sont moins saisissables que les objets de nécessité. Mais cependant le problème est-il insoluble? et en cherchant bien, le conseil municipal n'aurait-il pu trouver une bonne partie au moins des 10,000 francs qu'il demande au nouveau tarif? n'aurait-il pu imposer fortement, par exemple, les vins et les liqueurs en bouteilles, les meubles d'acajou, de citronnier, de palissandre, les objets de sellerie, d'orfèvrerie, de joaillerie, les bronzes ouvrés, les pendules, les cadres dorés, etc., etc. Dans de pareilles questions, il ne suffit pas de calculer les obstacles, il serait bien de les vaincre.

Tout en respectant les intentions du conseil municipal, et en

lui tenant compte des difficultés de la matière, nous persistons à croire que le tarif aurait pu être mieux réglé.

La lettre de M. le Maire laisse d'ailleurs subsister intactes nos observations relatives aux industries qu'on n'a pas fait profiter de l'exemption accordée à la fabrication des porcelaines et des faïences.

Quelques maîtres tailleurs de la capitale, s'étant coalisés pour provoquer tous les autres maîtres à diminuer les salaires, et l'autorité à exiger des livrets de leurs ouvriers, qu'une pareille mesure placerait dans une dépendance extrême, les ouvriers ont protesté et refusé de se soumettre à cette innovation. La lutte dure depuis quelque temps.

Voici les arguments que l'Echo de la Nièvre a présentés sur cette question, à laquelle plusieurs milliers de citoyens se trouvent intéressés.

« Où est donc l'émeute à présent, disait hier un débarqué de province à un de ses amis? l'émeute est ailleurs, (est tailleur), répondit celui-ci: c'est en effet par des calembourgs et des jeux de mots que l'on s'occupe de la résistance des garçons tailleurs aux intentions de l'autorité et aux réclamations justes de leurs patrons. C'est une guerre sans fond, des projets cousus de fil blanc, une intrigue à peine faufilée; les garçons seront battus à plate couture! Mais en attendant que l'affaire soit terminée, le plus grand nombre va dans la guinguette du voisinage danser le pantalon et se donner des culottes. Du reste, s'ils continuent à faire les recalci-trants, on se propose de les habiller à la dernière mode. Le jour de leur sortie de Paris, les trois cents (on assure qu'ils étaient tout autant), se dirigeaient vers le banquet des communistes. Un coupeur, devenu orateur par circonstance, les arrêta: Camarades, dit-il, nous n'avons pas à aller de ce côté. Des garçons tailleurs ne sauraient s'entendre longtemps avec de futurs sans-culottes. »

Des plaisanteries de mauvais goût ne prouvent rien. L'Echo de la Nièvre, n'aurait-il pu trouver quelque chose de mieux à dire sur la position de travailleurs qui souffrent? S'ils ont raison, de pauvres calembourgs sur leur profession sont très-déplacés, et s'ils ont tort, il eût été plus sage et plus digne de chercher à les convaincre par de bonnes raisons et à détourner par des conseils les ouvriers qui seraient tentés de les imiter.

Suivant une ordonnance du roi, en date du 6 de ce mois, les conseils d'arrondissement se réuniront le 25 juillet, pour la première partie de leur session.

La Préfecture de la Nièvre a fait afficher un avis qui prévient les jeunes soldats qui sont encore disponibles sur la seconde portion du contingent de la classe de 1837, qu'ils devront partir dans le plus bref délai, et invite ceux qui seraient dans l'intention de se faire remplacer à présenter leurs remplaçants. Le conseil de révision se réunira le vendredi de chaque semaine, à 3 heures de l'après-midi, à l'hôtel de la Préfecture.

TRAVAUX LÉGISLATIFS.

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 10 juillet.

M. Thiers répondant à M. Mounier, donne quelques explications sur l'affaire des juifs de Damas. Il défend notre consul qui a été en butte aux hostilités des agents étrangers.

M. Villemain se plaint de la réserve qu'a gardée le président du conseil sur la question de Cracovie.

M. Thiers répond qu'il est obligé par sa position à une grande circonspection. Il rappelle que les opinions qu'il a exprimées comme député sont favorables à l'indépendance de Cracovie; la prudence lui commande aujourd'hui, comme ministre, d'attendre et de se taire à propos.

Après quelques mots échangés de nouveau entre MM. Villemain et Thiers, le budget des affaires étrangères est adopté.

Sur le budget du ministre de la marine, M. de Spar appelle l'attention du gouvernement sur le mauvais état du casernement de la cavalerie. Le ministre de la guerre répond qu'un travail se prépare sur cette importante question, et qu'on sera en mesure de la présenter aux chambres à l'ouverture de la prochaine session.

Le budget général des dépenses est adopté au scrutin par 109 boules blanches contre 12 boules noires.

Séance du 11.

La chambre s'occupe du projet de loi relatif à la suppression des juges-suppléants près le tribunal de première instance de la Seine et à l'augmentation du personnel de ce tribunal.

MM. Bastard, Laplagne-Barris et Barthe ont appuyé le système de la commission. Le projet de loi du gouvernement a été défendu par M. le garde des sceaux, M. le président Boyer et M. le comte d'Argout.

Séance du 13.

La chambre a continué la discussion du projet de loi relatif à la suppression des juges-suppléants près le tribunal de première instance de la Seine et à l'augmentation du personnel de ce tribunal.

La chambre a entendu MM. Félix Faure, Persil, Belbœuf, Méri-lhou, Portalis et d'Argout, et a clos la discussion générale. On a commencé la discussion des articles.

FAITS DIVERS.

Cabrera est arrivé hier à Paris, à 11 heures et demie du matin. Il était dans une chaise de poste attelée de quatre chevaux, accompagné de son aide de camp. Tous deux étaient coiffés de bonnets blancs. Cabrera n'est âgé que de 29 ans, il n'a pas l'air d'en avoir davantage; il est d'une taille moyenne, 5 pieds environ. Son teint est brun, ses cheveux sont noirs coupés courts, sa tête est ronde, son front moyen, ses sourcils larges et ondulés, ses yeux noirs, grands et continuellement en mouvement; il regarde souvent d'une manière oblique; son nez est régulier, les pommettes des joues un peu saillantes; une moustache noire couvre sa lèvre supérieure; sa bouche est plutôt grande que moyenne. Son visage est ovale, ses joues amaigrées et nues, son menton rond; somme toute, sa figure est commune, mais ses yeux très-vifs. Il porte un col noir, un gilet en casimir blanc boutonné jusqu'en haut par des boutons en or; une redingote de drap bleu de ciel; il se tient debout seul, mais ses jambes sont roides, et pour monter ou descendre, il lui faut le secours d'un bras étranger.

Deux gendarmes, déguisés en bourgeois sur sa demande, l'accompagnaient. Il est descendu à l'hôtel d'Orléans, où il est tenu presque au secret.

— On écrit d'Alger, 4 juillet : La dernière campagne a mis les Arabes sur les dents ; ils ont vu leurs deux plus belles villes occupées par nos troupes, leurs douars détruits, leurs maisons incendiées, quelques-uns de leurs chefs et leurs meilleurs cavaliers tués, des marabouts, des femmes, des enfants, des troupeaux enlevés ; ils ont perdu beaucoup de chevaux et ils sont exténués de fatigues. Aussi les tribus songent-elles à abandonner l'Émir et à se livrer à nous, dès que nous pourrions leur garantir cette protection efficace qui a manqué à la plupart des Arabes que nous avons pour alliés. Cette campagne nous a coûté plus de monde que n'en aurait perdu un général habile ; elle a des résultats moindres que ceux qu'on aurait pu en attendre, parce que les fautes du chef ont été nombreuses ; mais, en définitive, la force des choses a amené une occupation plus étendue, l'armée s'est montrée sublime sous un chef ignorant qui ne lui inspirait aucune confiance ; elle a fatigué les Arabes, et tous les fruits de cette campagne ne seront pas perdus, si des excursions plus actives et mieux combinées ont lieu au mois d'octobre.

La plaine est tranquille ; on n'y voit plus de Bédouins.

— Les journaux ont retenti depuis plusieurs mois d'une affaire qui doit encore quelque temps avoir une fâcheuse célébrité. Une jeune femme, d'une éducation élevée, d'un mérite distingué et d'une famille honorable, est prévenue d'un vol de diamants chez une de ses amies et d'un empoisonnement sur la personne de son mari.

Marie Capelle, épouse Lafarge, se défend vivement des faits qu'on lui impute.

Le tribunal correctionnel de Br ves-la-Gaillarde est saisi actuellement de l'accusation du vol de diamants. Mme Lafarge, les aurait dérobés à Mlle Nicolai, son amie, depuis dame Léautaud. Mme Lafarge prétend les avoir reçus de Mme Léautaud pour les vendre, afin d'acheter le silence d'un jeune homme nommé Clavé, aujourd'hui au Mexique, avec lequel, avant son mariage, elle aurait entretenu une correspondance.

M. et Mme Léautaud se sont portés partie civile.

La défense a soulevé une question préjudicielle, en demandant qu'il fût sursis au jugement de la prévention jusqu'à l'époque où il aurait été statué sur l'accusation criminelle dirigée contre Madame Lafarge. Le tribunal a passé outre. Appel de la décision a été interjeté sur-le-champ et l'avocat a demandé la suspension. Cette nouvelle demande a encore été repoussée et Mme Lafarge s'est retirée pour se laisser juger par défaut.

Le substitut du procureur du roi a développé alors le système de l'accusation. Nous rendrons compte de la fin de cette affaire.

— Plusieurs journaux entretiennent le public des causes qui ont amené, suivant eux, le ministère à remplacer l'amiral Baudin par l'amiral

Makau, dans le commandement de l'expédition préparée contre Rosas. Voici une des versions que la *Quotidienne* reproduit :

« Ce serait l'amiral Baudin qui aurait envoyé sa démission ; ayant reçu la nouvelle, au moment de partir, du refus officiel que lui faisait M. Thiers de la destitution de M. Mollien consul-général de la Havane, dont M. Baudin a eu fort à se plaindre pendant son expédition au Mexique ; M. Baudin avait fait de la destitution de ce consul la condition *sine qua non* de son acceptation ; on la lui aurait promise jusqu'au moment de son départ, mais de hautes influences de cour ont fait maintenir M. Mollien dans son poste, en dépit des griefs de l'amiral Baudin.

— Nous disions, il y a deux jours, que l'on n'avait pas renoncé au projet d'envoyer le général Cubières en Afrique, pour y remplacer le maréchal Valée. Ce bruit prend plus de consistance, et l'on désigne déjà le général Schneider pour le portefeuille de la guerre.

Nos lettres de Toulon, du 8, annoncent le départ pour Alexandrie du paquebot le *Papin*, ayant à bord M. E. Périer, chargé d'une mission pour le vice-roi d'Égypte.

Les quatre vaisseaux de ligne n'avaient pas encore mis à la voile ; on croyait toujours qu'ils se présenteraient devant Tunis, où ils auront été précédés par le *Brazier*, chargé, dit-on, de porter à M. de Lachau, notre consul, des instructions pour une communication à faire au dey, et que les vaisseaux auraient mission d'appuyer bientôt après par leur présence.

— Les dernières nouvelles de Constantinople avaient annoncé que le shah de Perse avait fait arrêter plusieurs centaines de personnes à Ispahan. La *Gazette de Carlsruhe* va plus loin, et nous y lisons, sous la date de Constantinople, le 18 juin :

« Une révolution a éclaté à Ispahan, par suite de laquelle il régnait dans cette ville une anarchie complète. Le shah n'a pas pu la réprimer par sa présence. Ses frères ne sont pas en sûreté dans toutes les provinces, et l'aîné a été obligé de se sauver de Schiras à Téhéran »

— Oxford, qui a tiré deux coups de pistolet sur la reine d'Angleterre, vient d'être acbluité par le jury à raison d'aliénation mentale. En conséquence, le procureur général a demandé que le prévenu fût retenu comme fou dans une étroite captivité.

— On lit dans une correspondance de Marseille les détails suivants sur les troubles auxquels l'apparition de M. Bourmont dans cette ville a donné lieu.

Depuis trois jours le général Bourmont était arrivé dans notre ville. Par suite d'un hazard bizarre, il se trouvait logé dans le même hôtel que le général Bertrand : la loyauté et la trahison se trouvèrent même face à face dans l'escalier. Inutile d'ajouter qu'il n'y eut aucun rapprochement.

L'homme honorable partit pour Toulon de suite ; il n'en fut de même du traité de Waterloo ; encouragé par nos légitimistes, n'a pas craint de rester plusieurs jours et d'étaler en public sa haine et son ignominie. Les visiteurs légitimistes se succédaient ; c'était une suite de voitures à n'en pas finir.

Enfin on avait poussé l'impudeur jusqu'à projeter de donner une sérénade à M. Bourmont. Vous comprendrez qu'un pareil scandale devait avoir une fin : c'est ce qui a eu lieu.

Hier soir vers les huit heures, Bourmont et ses amis rentraient à l'hôtel, quelques misérables ne craignirent pas d'applaudir et même de crier vive Bourmont ! vive le vainqueur d'Alger ! un passant justement indigné siffla, aussitôt un nombre considérable de légitimistes se précipitèrent sur lui, et il fut obligé de se sauver dans le café du Commerce, où on le déroba aux fréquences qui voulaient sans doute le traiter comme on traita Rapp.

Du reste, le châtimement suivi de près l'offense ; en moins d'une heure la rue Beauveau fut remplie de patriotes, qui spontanément entonnèrent la Marseillaise, avec accompagnement de cris : à bas Bourmont ! à bas le traître de Waterloo ! etc., etc. Tout cela, comme vous pensez, chatouillait désagréablement les oreilles du héros de la légitimité, et il craignait de voir les faits succéder aux paroles. Quant à ses soutiens, ceux qui le pouvaient sans danger s'empressaient de rentrer chez eux : les autres se tenaient coi.

L'autorité envoya le 20^e léger, la police et la gendarmerie ; mais je dois le dire à la louange de toute cette force réunie, elle tâcha de maintenir l'ordre, mais avec douceur, et elle finit par faire chorus d'indignation avec le public. Un soldat du 20^e, pressé par la foule, fit le mouvement de croiser la baïonnette ; un officier accourut aussitôt et le réprimanda très-vertement ; enfin, c'était presque une fête de famille entre le peuple et l'armée.

Cependant Bourmont devait partir à dix heures par le paquebot du Languedoc. On fit alors arriver une voiture pour le prendre ; son fils monta dedans escortant et protégeant de sa main le domestique de son père affublé de ses habits, et qui, plus hardi que son maître, n'avait pas craint de se déguiser en traître pour le sauver.

Le public fut trompé : la voiture partit rapidement et les soldats l'escortèrent au pas de course ; la foule suivait de même lançant sur la voiture les pierres et les injures les plus fortes. Le fils Bourmont reçut un coup de pierre à la tempe et fut assez grièvement blessé. Un médecin dut même pratiquer une saignée sur le bateau.

Pendant ce temps, que faisait notre héros ? il restait blotti dans sa chambre, et à minuit 1/2 le commissaire de police Devaux et un autre le conduisirent à bord dans le plus grand secret.

Annonces, Avis divers.

A VENDRE SUR LICITATION

ENTRE MAJEURS ET MINEURS, A la barre du tribunal civil de première instance seant à Saint-Amand, (Cher), Le cinq août 1840, (jour fixé par l'adjudication définitive), à midi,

LA PROPRIÉTÉ

DE MILLY,

Composée :

- 1° D'un domaine, consistant En une maison de maître, ayant rez-de-chaussée et premier étage, En une maison de labourneur, en plusieurs bâtiments d'exploitation, tels que cellier, toits à volailles, colombier, bergeries, étables, écuries et granges, Et en deux grandes cours, jardin, cheverrière, vigne, terres, prés, pacages et taillis ;
 - 2° Et d'une tuilerie, consistant En une maison de tuilier, avec terres et jardin, En bâtiments d'exploitation, tels que halles, fours à chaux, etc., Et en un terrain propre à la confection de la tuile.
- Cette propriété, d'une superficie de plus de quatre-vingts hectares, est située en la commune de Patinges, canton de La Guerche, arrondissement de Saint-Amand, (Cher), et sera vendue en un seul lot, sur la mise à prix de 53,986 fr. 82 c., montant de l'estimation.
- Les bestiaux, garnissant la propriété, seront pris par estimation.
- Pour avoir des renseignements, s'adresser à Messieurs Lemoine et Jourdaloue, avoués à Saint-Amand, (Cher).

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

En l'Étude et par le ministère de M^e Donjan, Notaire à Decize. Le dimanche vingt-six juillet 1840, heure de midi.

UNE PIÈCE

DE TERRE,

Située à la Charbonnière, commune de Saint-Légers-des-Vignes, Contenant environ cinq ares trente-un centiares, sur laquelle la Compagnie L. Flechey et Compagnie, a fait exécuter un sondage. S'adresser, pour la visite, à M. Mielle, limonadier à Decize ; et, pour connaître les conditions de l'adjudication, audit M^e Donjan.

DICTIONNAIRE POLITIQUE,

ENCYCLOPÉDIE ABRÉGÉE

DU LANGAGE ET DE LA SCIENCE POLITIQUE.

Rédigé par MM. Auguis, H. Carnot, Chapuis-Montlaville, Cordier, Cormenin, Corne, Dussolier, Garnier-Pagès, Hortensius Saint-Albin, Joly, Larabit, Martin (de Strasbourg), Mauat-Ballange, députés, et par MM. Altaroche, J. Bastide, A. Billiard, A. Blaise, Louis Blanc, H. Bonniais, Cabet, Henry Celliez, F.-R. Clavel, Courcelle-Seneuil, David (d'Angers), F. Degeorges, Degouve-Denuncques, Charles Didier, Dornès, Duchâtelet, E. Duclerc, A. Dupoly, H. Dussart, Félix Avrii, A. Guilbert, B. Hauréau, Fr. Lacroix, Lajonkaire, F. Lamennais, Léopardi, Mammiani, Martin-Maillefer, Michel (de Bourges), B. Pance, Pellion, général Pépé, Félix Pyat, Elias Regnault, L. Reybaud, Rittiez, Ch. Romey, V. Schœlcher, général Solyk, Tessier, Thibaud, T. Thoré, Ch. Thomas, Vaulabelle, etc., etc.

Avec une Introduction par M. Garnier-Pagès.

A Paris, chez Pagnerre, éditeur, rue de Seine, 14, bis.

Cet ouvrage imprimé avec luxe sur très-beau papier vélin et en caractères entièrement neufs, formera un seul volume, format grand in-8° jésus, à deux colonnes, de près de 1,000 pages. Il est publié par livraisons de 24 pages, 48 colonnes. Il paraît deux livraisons par mois, le 5 et le 20. Il aura 40 livraisons qui contiendront la matière de plus de 45 volumes in-8° ordinaire. Prix : 50 centimes la livraison ; par la poste, 65 centimes. Les souscripteurs à 10, 20 ou 40 livraisons, qui paieront à l'avance le prix de 5 fr. 10 fr. ou 20 fr. pour Paris, et 6 fr. 50, 13 fr. ou 26 fr. pour les Départements, recevront les livraisons franco à domicile. — La 20^e livraison vient d'être publiée.

Chez le même éditeur, on trouve les œuvres de MM. CORMENIN, LAMENNAIS, CABET, etc.

5 FRANCS par an POUR PARIS.	JOURNAL DE LA RÉFORME ÉLECTORALE, <i>Sous la direction de M. Degouve-Denuncques.</i>	6 FRANCS par an pour les DÉPARTEMENTS.
-----------------------------------	--	--

Ce Journal paraît une fois tous les mois, par livraison de deux ou trois feuilles d'impression. Six livraisons ont déjà paru. A la fin de l'année, les douze livraisons formeront un beau volume de plus de 500 pages. — On s'abonne à Paris, rue Lepellier, 3, (affranchir) ; dans les départements, à tous les bureaux de Poste et de Messageries.

LEFORT, PAPETIER,

Fabrique de Registres à dos élastiques et Perfectionnés, rue St.-Martin, à Nevers.

Grand assortiment complet de tout ce qui est relatif à la papeterie, pour fournitures de bureau, collèges et pensions ; tous les objets nécessaires au dessin, lavis des plans ; couleurs pour dessins à l'huile, l'aquarelle, la minature et la gouache. — Bordures pour cadres en bronze, en bois doré, en citronnier et en ébène, et cadres confectionnés dans toutes les grandeurs. — Principes de dessin gravés ou lithographiés, pour la figure, les fleurs, les paysages et l'écriture. — Commission en librairie. — Papiers de couleur. — Règure pour registres de commerce. Ses ateliers de Reliure tant toujours en pleine activité, il relie tous les ouvrages qui lui sont confiés, promptement, dans le plus nouveau goût, et à des prix très-modérés.

Etat civil de la ville de Nevers.

Décès du 7 au 14 Juillet.

- 1. Beriet Françoise, journalière, âgée de 22 ans, célibataire, née à St-Parize-le-Châtel, décédée à l'hospice.

- 2. Miraut, Marie, née à Nevers, décédée rue de la Barre.
- 3. Lutin, François-Marcel, âgé de 4 ans, né à Nevers, décédé rue de Nièvre.
- 4. Villeneuve, Imberte, âgée de 5 ans, née à Neuville (Nièvre), décédée rue du Clou.
- 5. Guyot, Marie, âgée de 17 ans, née à Touiry, célibataire, décédée à l'hospice.
- 6. Brutiand, Aimée, âgée de 55 ans, née à Anlezy, épouse de Louis Charier, décédée à l'hospice.
- 7. Dominique, Léonard, âgée de 7 semaines, née à Nevers, décédée rue de la Barre.
- 8. Gaspard, Marie, âgée de 65 ans, née à Nevers, épouse de René Laveruier, décédée rue St-Genest.
- 9. Paris, Louis-Philippe-François, âgé de 2 ans, né à Nevers, décédé rue de la Préfecture.
- 10. Gauthier, Charles, âgé de 6 ans, né à Nevers, décédé rue St-Genest.

Naissances.

- 2 enfants légitimes du sexe masculin.
- 3 idem féminin.
- 1 enfant naturel du sexe féminin.

Mariages.

- 14 juillet, Mouton, Jean et Loyard Jeanne.
- 14 id. Maldovienne, Georges et Bourgoignon, Marie.
- 14 id. Valois, François-Auguste, et Merland, Marie-Félicité.

Marché de Sceaux Ju 13 juillet 1840.

	amené	Vendus.		Prix par 1/2 k. sur pied.			Revenu
		Paris.	Envir.				
Bœufs...	792	430	321	62	56	50	41
Vaches...	283	213	41	57	47	37	29
Veaux...	583	138	445	78	68	58	»
Moutons...	11,248	4194	3935	70	60	50	3119

La sorte des bœufs était très-mauvaise en poids et qualité ; les Normands, les Marichains et les Nivernais étaient les meilleurs, quoique peu demandés, le peu qu'il y avait de bonnes qualités les a fait maintenir chers et en de choses près au même cours qu'au dernier marché de Poissy ; ceux de choix qui étaient très-rare ont été vendus jusqu'à 64 c. le 1/2 kil.

HALLE DE PARIS. - FARINES, les 159 kil.

de choix	70 00 à 71 00
premières marques	68 00 69 00
deuxièmes idem	66 00 67 00
troisièmes idem	64 00 65 00
Marques inférieures	62 00 63 00
2 ^e qual. de tous pays	59 00 61 00
3 ^e id.	38 00 40 00
4 ^e id.	25 00 30 00

Résumé des variations sur les cours du blé aux marchés ci-dessous.

HAUSSE — Chartres, Pont-St-Maxence, Rambouillet, Provins, Etampes, Brissac, Orléans, Nevers, Châlons-sur-Marne.

BAISSE. — Soissons, Dammartin, Cambrai, Barsur-Aube, Tonnerre, Aubigny, Amiens, Pont-l'Abbé.

ORLÉANS. (Loiret), 11 juillet. — Notre marché de ce jour était encore plus faible que le précédent, la mercuriale constata 59 c. de hausse.

Blé 1^{re} qté fr. 26 50, 2^e q. 23 50 à 26, 3^e q. 21 à 22 50 ; les autres grains sans variation. — Farine fleur 65 à 66 f. cours du 8 courant : bis blanc de 60 à 63.

NOUVELLE AGRICOLE.

Herse Pasquier. — La herse charrie perfectionnée par M. Pasquier menuisier à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), est l'instrument qui convient le mieux pour nettoyer les Luzernes et les rajeunir. Cet instrument se règle en marchant avec la plus grande facilité. Il est le seul qui s'adapte parfaitement à la culture en sillon. Pour les terrains plats on peut se dispenser de l'arbre brisé ; alors on augmente le nombre de dents, sans variation de prix. Il faut donc expliquer au constructeur à quel genre de culture on veut l'appliquer.

BOURSE DU 14 JUILLET 1840.

La bourse d'aujourd'hui a été à peu près dénuée d'intérêt. On n'avait presque pas fait d'affaires à Tortoni, et la rente était offerte à 86-17 1/2 au parquet, elle a ouvert à 86-15 ; elle est montée à 86-25, et elle a fermé à 86-20.

A 4 heures, on offrait à 86-17 1/2.	5 0/0	118-65	Espagne.	28-5/8
4 1/2 0/0	112-75	5 0/0 belge.	106	
4 0/0	108	3 0/0 belge.	76-80	
3 0/0	86-10	Caisse Lafitte	1220-50	
Naples.	105-30	«	5250	
Et. rom.	105-1/2			

MARCHÉ DE NEVERS DU 11 JUILLET 1840.

Froment	4 f. 75	Paille gl. 10 ki.	» 00
Méteil, 1 ^{re} q.	4 40	Paille b. » k.	» 45
Seigle	4 00	Bois, d. stère.	15 »
Mouture	4 50		
Orge, 1 ^{re} q.	5 50	Pain blanc	2 25
A. oine	5 50	Pain jaunet	2 25
Foin, 500 kil.	52 00	3 ^e me espèce	1 80

Il a été vendu 15 voitures de foin, 3 voitures de paille glotte,

Le Directeur-Gérant, LACOCHE.

Nevers, imprimerie de J. PINET.